

VERSION FINALE

CI - 12 M
C.G. - REFORME DU
MODE DE SCRUTIN

Ville de Montréal
Arrondissement du Plateau Mont-Royal

Bureau du conseiller municipal Nicolas Tétrault
201, avenue Laurier Est, bureau 125,
Montréal (Québec) H2T 3E6

Téléphone : 514 872-7118
Fax : 514-868-4118

ntetrault@ville.montreal.qc.ca

Mémoire présenté à la Commission des Institutions,
Assemblée nationale du Québec

Titre:

« Une île, deux villes » ou la confusion municipale »

Une analyse du double système électoral de la nouvelle VILLE DE MONTRÉAL
Extrait du Travail dirigé (mémoire de fin d'études) Nicolas Tétrault, présenté à
l'Université de Montréal dans le cadre de la Maîtrise en Science politique.

Par: Nicolas Tétrault, conseiller municipal (opposition officielle)
Membre de la Commission de la Présidence (démocratie)
Critique de l'opposition- Finances, Informatique, Ress. Matérielles, Évaluation
Foncière, Infrastructures

Sous la supervision de Monsieur Louis Massicotte, Ph.D.
et de Monsieur Denis Saint-Martin, Ph.D.

Sommaire

Le sujet de ce travail dirigé concerne l'équité dans la nouvelle ville de Montréal. L'objectif du travail est d'analyser le fonctionnement de son système électoral. La problématique étudiée dans le cadre de ce travail est totalement nouvelle. La fusion municipale à Montréal est toute récente. Mon implication pratique dans les structures de la nouvelle ville me donne une occasion en or de participer à ce projet stimulant et enrichissant. Très peu a été écrit sur ce sujet d'actualité.

Pour faire cette étude, j'ai choisi une approche descriptive et analytique. Étant donné que Montréal vient de réaliser son projet d'une île une ville, peu d'analyses du phénomène existent actuellement. Plusieurs éléments de la nouvelle structure municipale demeurent flous et les impacts précis du nouveau regroupement sont encore trop difficiles à évaluer. Le travail dirigé ici déposé vise à présenter la nouvelle ville et les différences de fonctionnement à l'intérieur de celle-ci. La grande majorité de la documentation utilisée provient des différents postes de la ville de Montréal (la charte de la ville, la loi 170, le budget de la ville de Montréal, les documents sur le cadre juridique de la ville, les résultats électoraux officiels, C'est une documentation de première main obtenue en raison de mes fonctions d' élu à l'intérieur de cette nouvelle structure municipale.

Ce travail est unique car il allie la théorie et la pratique. Il est rare qu'un politicien ait l'opportunité de rédiger un tel travail tout en occupant ses fonctions quotidiennes. Je considère cette occasion comme une chance de pouvoir fournir une analyse solide de la

nouvelle ville de Montréal au niveau de son système électoral. Mon analyse et mes prospectives s'inspirent de mon engagement et de mon expérience empirique de la situation.

Les conclusions du travail démontrent que la nouvelle ville de Montréal demeure loin d'être réellement unifiée : Deux systèmes électoraux cohabitent et, en bien des points, se contredisent. Les règles de fonctionnement dans l'ancienne ville et dans les banlieues annexées sont différentes et cela crée une certaine crise de légitimité politique actuellement.

La ville n'est pas non plus régie par les mêmes règles budgétaires et fiscales. Actuellement on constate de vraies inégalités entre les 27 arrondissements. Ces inégalités sont héritées des anciennes structures et la volonté de changement est intimement liée à la volonté politique des dirigeants de la nouvelle ville.

La description et l'analyse comprises dans ce travail peuvent avoir trois impacts. Premièrement, il s'agit d'une réflexion sur les changements dans la structure municipale de Montréal. Cette analyse empiriste peut être un point de départ valable pour d'éventuelles recherches et constituer une source valable d'informations pouvant être éventuellement consultées. Deuxièmement, à la lueur d'autres fusions municipales, elle peut servir de guide dans l'articulation éventuelle de nouvelles villes. Troisièmement, elle pourrait ouvrir à une comparaison avec d'autres grandes villes fusionnées.

TABLE DES MATIÈRES

	Page
1- Problématique.....	5
2- Définition du sujet.....	10
3- Premier volet: le système électoral.....	11
4- Tableau comparatif des dépenses par arrondissement, Budget 2002.....	48
5- Bibliographie.....	49

Problématique

Le Canada est un pays très vaste où près de 80% de la population réside dans un long couloir d'à peine 200 kilomètres de large. Une bonne partie du territoire du pays a été peuplée par de grands déplacements de population tantôt vers l'ouest, tantôt vers d'autres régions qui offraient de meilleures perspectives économiques et d'affaires¹.

La principale cause de la création des grandes zones urbaines canadiennes a été l'industrialisation qui, dès la fin du 19^e siècle, a rendu les villes très attrayantes en raison des grandes perspectives d'emplois qui y étaient alors offertes. À travers ce développement démographique se sont constituées quelques agglomérations urbaines d'importance comme Winnipeg, Halifax, Montréal, Toronto, Calgary et Vancouver. Ces villes devinrent les pôles du développement économique, intellectuel et culturel de l'ensemble du pays. Parallèlement à cela, le secteur rural se développa grandement dans ce pays où les ressources naturelles sont multiples et abondantes.

Au cours du vingtième siècle, on assista à l'expansion des banlieues de ces grandes villes canadiennes. Ce phénomène n'est pas typique de ce pays, il reflète une tendance qui a marqué toutes les grandes nations industrialisées surtout en Amérique. Fatigués de certains désavantages des grandes villes (bruit, pollution, criminalité, etc.), plusieurs citoyens ont décidé de s'installer à l'extérieur du cadre des métropoles. À

¹ MARSHALL, J. in FRISKEN, F, ed. "Population Growth in Canadian Metropolises" in "The Changing Canadian Metropolis: A Public Policy Perspective", Institute of Governmental Studies Press, Berkley University, 1994, p.40.

Montréal, plusieurs municipalités sont nées² de ce désir d'une partie de la population de toujours s'éloigner de la ville centre pour retrouver un cadre de vie plus détendu, moins agité. Cette situation a accéléré grandement le phénomène de l'étalement urbain. Dans la région montréalaise, plusieurs nouvelles municipalités ont été créées sur l'île et tout autour de l'île, au gré de ces mouvances démographiques. Ainsi, les petits regroupements administratifs municipaux se sont multipliés en ville et ne furent plus uniquement une occurrence rurale.

Au fur et à mesure que les banlieues montréalaises se peuplèrent, des services municipaux importants furent dispensés. Ainsi, des villes comme Ville St-Laurent, Dollard-Des-Ormeaux et autres purent assurer l'ensemble des services municipaux nécessaires. Cette situation facilita le développement d'un sentiment d'appartenance à ces nouvelles entités administratives. Bien que résidant sur l'île de Montréal, une bonne partie de la population ne vivait pas à Montréal comme tel. Pour plusieurs citoyens anglophones, l'étalement urbain permit de devenir majoritaire dans ces nouvelles municipalités et d'avoir tous les services de proximité en langue anglaise. Dans la majorité des cas, les citoyens continuèrent à travailler à Montréal et à utiliser ses installations tout en étant plus proche de leurs villes respectives.

Bien souvent, ce sont des ménages relativement aisés et de classe moyenne qui ont pu quitter Montréal pour la banlieue. L'accès à des propriétés moins dispendieuses leva la difficulté de migration pour bien des familles. Un certain "esprit de clocher" se développa alors que les gens de la banlieue voulurent profiter des avantages de la grande

² TINDAL, R.C, "Local Government in Canada", Nelson, Scarborough, 2000, p. 55.

ville (centre-ville, lieux de sortie, réseau routier, stationnement, emplois) sans faire face à ses désagréments (criminalité, coût élevé des loyers et résidences, coût des infrastructures routières et municipales montréalaises, taxes, etc.). On assista à un certain rejet de la ville et à un repli vers un niveau de décision plus décentralisé. La tendance était à l'expansion des banlieues et à leur consolidation démographique. Les attraits de la banlieue sont importants et ici n'est pas le lieu pour les juger ou les pondérer.

L'étalement urbain montréalais, comme celui des autres grandes villes canadiennes et américaines, engendra donc beaucoup de nouvelles municipalités qui, dans certains cas, prirent une certaine importance. Au fil du temps, certaines de ces agglomérations connurent une prospérité intéressante alors que d'autres eurent plus de difficulté à assumer la nouvelle réalité. La ville centre de Montréal ressentit durement le choc du départ d'une bonne partie de sa population tandis qu'elle dut maintenir ses services publics.

Devant cette situation ainsi que face à la multiplication des agglomérations urbaines, on vit naître une volonté politique, principalement au niveau du gouvernement provincial* et de Pierre Bourque lorsqu'il était maire de Montréal, d'unir certaines municipalités sous une même autorité administrative³. Au Québec, on considéra tout d'abord certaines zones hors des centres urbains. On peut citer le cas de la fusion de St-Jovite, Mont-Tremblant, Mont-Tremblant nord et Paroisse St-Jovite. Par la suite, un vaste programmes de fusions municipales fut élaboré. Ce plan toucha tous les centres urbains

• Au Québec, les municipalités relèvent du pallier de gouvernement provincial.

³ TINDAL, R.C. op cit, p. 57.

du Québec (Montréal, Québec, Chicoutimi, etc). L'échafaudage des nouvelles structures municipales se fit par une loi provinciale et non à l'issue de consultations populaires auprès des citoyens. Des comités de transitions furent instaurés afin de faciliter le passage aux nouveaux regroupements. Ces fusions municipales, pour la plupart, devinrent réalité le premier janvier 2002.

Le projet provincial de fusionner les municipalités avait plusieurs objectifs concrets et légitimes. En premier lieu, il désirait unir des municipalités selon des cadres géographiques naturels. C'est principalement le cas à Montréal avec la loi 170⁴ qui crée une seule ville sur le territoire de l'île. En second lieu, il représentait un effort de rationalisation économique et budgétaire. En effet, l'existence de plus de municipalités multipliait les services de même nature et obligeait le dédoublement de nombreuses structures. Cette situation occasionnait d'énormes coûts de structure tant pour les municipalités que pour le gouvernement provincial. En troisième lieu, les fusions municipales visaient à amoindrir les inégalités entre les citoyens des grands ensembles géographiques et ainsi à mieux répartir la richesse. Par exemple, unifier les taux de taxation à moyen terme entre les secteurs de l'île de Montréal. De plus, l'initiative visait à faire partager à l'ensemble certains des coûts reliés au fonctionnement de la ville centrale pour des équipements dont tout le monde profitait. Quatrièmement, on voulait permettre des politiques de développement urbain cohérentes et logiques qui n'étaient pas toujours faciles en raison du pouvoir des anciennes municipalités.

⁴ CHARTE DE LA VILLE DE MONTRÉAL, (2000, c. 56, annexe 1 (projet de loi 170)), Codification administrative au 1^{er} novembre 2001.

Afin de maintenir un sentiment d'appartenance local et l'établissement de certaines priorités en proximité avec les citoyens, on a créé le système des arrondissements. Par exemple, l'île est aujourd'hui divisée en 27 arrondissements qui ont leur direction, leur conseil d'arrondissement et leur budget propre. L'idée des fusions municipales était de rapatrier certains pouvoirs des municipalités de banlieues afin que tous partagent le fardeau. L'extérieur de l'île de Montréal a également dû procéder à des regroupements. Ainsi, une bonne partie des banlieues de la Rive-sud de l'île fusionnèrent entre elles, l'île de Laval ayant déjà été fusionnée il y a plus de vingt ans ne fut pas touchée par ce virage municipal québécois.

Les fusions municipales, dans l'ensemble du Québec, ne se sont pas faites sans heurts. À bien des égards, ces regroupements sont des processus longs qui sont encore loin d'être terminés. À Montréal, même si l'ensemble des citoyens de l'ancienne ville était majoritairement en faveur de la fusion, on ne peut en dire autant des gens du reste de l'île. Ils s'en trouvent plusieurs qui considèrent que le processus de fusion leur a été imposé et que les fusions municipales sont en réalité des "fusions forcées" car elles n'ont pas été entérinées par voie de référendum. Ils ont manifesté leur mécontentement en maintes occasions par la voie de manifestations, de pétitions et de recours légaux⁵. La nouvelle ville existe cependant bel et bien depuis le premier janvier de cette année deux mille deux et elle est en pleine période de construction.

⁵ Pour un exemple des récriminations à l'égard des fusions, consultez le site web de Démocracité.
<http://www.democracite.com>.

Définition du sujet

Le sujet de ce travail dirigé est l'équité dans la nouvelle ville de Montréal (svp voir le sommaire). L'approche choisie pour aborder cette question est à la fois descriptive et analytique. Descriptive car il convient de présenter la nouvelle réalité montréalaise et analytique par ce qu'il est pertinent de réfléchir activement sur la question de l'équité politique et économique dans la nouvelle structure administrative municipale montréalaise.

Le travail se divise en deux sections principales. Tout d'abord, une étude du système électoral de la nouvelle ville de Montréal. Une description du système et de ses composantes est faite ainsi que l'analyse de ce système mixte. Je traiterai des forces et faiblesses de la structure électorale de la nouvelle ville tout en proposant des pistes de solutions. Ensuite, il sera question de l'équité dans l'allocation des ressources entre les différents arrondissements de la nouvelle ville de Montréal. La hiérarchisation des arrondissements, l'ajustement fiscal ainsi que les économies d'échelles envisagées seront traitées. La nouvelle donne budgétaire sera analysée à la lumière de ses dysfonctions et de ses mérites.

Finalement, une synthèse critique permettra de relier les éléments les plus importants entre eux afin d'élaborer des perspectives plus larges au sujet de la nouvelle ville de Montréal. Cette synthèse a pour but de relever les freins à l'établissement concret

de la ville et d'énoncer ce qui devrait être fait pour parvenir à une équité plus grande sur l'île de Montréal. Une évaluation des chances de réussite sera aussi présentée.

Premier volet: Le système électoral

1- Vote à la mairie et votes pour les conseillers. Deux types de conseillers.

La nouvelle ville de Montréal, telle que créée par la loi provinciale 170⁶, comporte deux niveaux de pouvoirs différents. D'une part, il y a le pouvoir central de la ville, symbolisé par l'hôtel de ville de Montréal, le conseil municipal, le comité exécutif de la ville et le maire. D'autre part, on retrouve 27 arrondissements. Chacun des arrondissements a une mairie d'arrondissement nommé hôtel d'arrondissement, un conseil d'arrondissement et un Président d'arrondissement. Tous les gens qui occupent ces postes sont des personnes élues par la population.

Les arrondissements sont une nouvelle structure à Montréal. Autrefois, les citoyens de Montréal avaient 2 votes, un pour le poste à la mairie (suffrage universel des citoyens montréalais) et un pour un conseiller municipal. Les conseillers représentaient un quartier limité géographiquement désigné comme étant un district électoral. Les conseillers représentaient seuls une partie délimitée de la ville. Leur attachement géographique ressemblait à celui des députés provinciaux et fédéraux.

⁶ CHARTE DE LA VILLE DE MONTRÉAL, op cit, article 5.

⁷ CHARTE DE LA VILLE DE MONTRÉAL, op cit, section III, articles 129 à 142.

Aujourd'hui, le maire est toujours élu au suffrage universel de tous les citoyens mais de l'ensemble de l'île cette fois. Le vote de chaque personne ayant droit de l'exprimer pèse le même poids dans le résultat final de l'élection à la mairie. Pour ce qui est des conseillers, il en existe maintenant deux types: les conseillers de ville et les conseillers d'arrondissement. Parfois, certains élus jouent les deux rôles à la fois.

Les conseillers d'arrondissement s'occupent de la voirie, des loisirs, de l'urbanisme, bref de tous les dossiers qui touchent essentiellement à leur arrondissement spécifique⁷.

Le

conseiller d'arrondissement siège au Conseil d'arrondissement mais ne peut siéger au grand conseil de ville. Le conseil de ville a un rôle d'encadrement des conseils d'arrondissement et il doit approuver certaines de leurs décisions⁸. De plus, il a généralement juridiction sur tout ce qui touche à la grande ville en général (grands événements, budget global, taxation, grands parcs, plan triennal d'immobilisations, programmes Éco-Quartier, etc.).

Un conseiller de ville est rémunéré à hauteur de 45 000\$ par année tandis qu'un conseiller d'arrondissement est payé 26 000\$ annuellement. À cela il faut ajouter 11 873\$⁹ non imposable prévu pour les dépenses de tous les conseillers¹⁰. De plus, un conseiller peut-être appelé à siéger au Comité exécutif de la ville, à une commission, au comité

⁸ AFFAIRES JURIDIQUES. Le cadre juridique de la nouvelle ville de Montréal. 23 janvier 2002.

⁹ IBID

¹⁰ L'information vient de Jean Robitaille fonctionnaire municipal à la paye et avantages sociaux.

consultatif en urbanisme et à des conseils d'administration de sociétés municipales, par-municipales et régionales et finalement devenir président d'arrondissement. Le salaire de l'élu se voit alors bonifié en fonction d'une échelle salariale pré-définie.

2- Description du système électoral dans les arrondissements de l'ancienne ville de Montréal

Dans le territoire de l'ancienne ville de Montréal, on a refait la division du territoire. Anciennement, la ville était divisée en 51 districts électoraux. La fusion municipale a fait passer ce nombre de districts à 40, regroupés à l'intérieur de 9 arrondissements et ce pour des raisons de rationalisation et de cohérence démographique. Le territoire de presque tous les arrondissements a vu son nombre de représentant diminuer. Le Plateau Mont-Royal, par exemple, est passé de 5 districts à 4. Ce faisant, chaque conseiller élu dans un district représente davantage d'électeurs qu'auparavant. De plus, le poste de conseiller municipal est maintenant considéré comme un emploi à temps plein et la rémunération de cette fonction s'en trouve majorée.

Dans les districts de l'ancienne ville, les électeurs ont encore deux votes: un pour un candidat à la mairie et un pour leur conseiller municipal de district. Ce dernier devient également directement membre du conseil de l'arrondissement qui est composé de l'élu de chacun des districts de l'arrondissement. Le scrutin est au mode uninominal, majoritaire et à un tour.

L'élu de chacun des districts a donc une double fonction de représentation. D'une part, il représente ses électeurs au niveau de l'arrondissement où se prennent les décisions

locales (collecte des déchets, déneigement, changements de zonage, dérogations mineures au zonage existant, etc.). D'autres part, il représente ses électeurs au niveau du conseil de la ville où il débat et vote les grandes orientations municipales (grands projets d'infrastructures, gestion budgétaire centrale, taxation, etc.). Les élus ont donc un rôle à la fois législatif et exécutif, ce qui est nouveau.

Au fur et à mesure que la décentralisation se matérialisera, le rôle du conseiller en arrondissement prendra de plus en plus d'importance. En effet, l'idée générale de l'organisation de la ville en arrondissements est de conférer beaucoup de pouvoirs aux instances locales, jugées plus à même de répondre adéquatement aux préoccupations quotidiennes des citoyens et de mettre efficacement en place des plans d'actions concrets. Jusqu'à maintenant, on peut constater que la majorité des priorités des citoyens doivent être répondue par l'arrondissement et son conseil et non par les élus de toute la ville. La décentralisation semble donc justifiée du point de vue des services de proximité.

Pour les citoyens de l'ancienne ville le système électoral a donc très peu changé. Deux votes doivent être exprimés et ils ont un représentant pour le quartier où ils habitent. C'est le rôle de leurs élus qui a changé ainsi que les instances où ils siègent. En effet, les arrondissements sont maintenant des lieux de décision et d'exercice du pouvoir et non plus de simples découpages administratifs. Le système électoral a été fait pour refléter cette volonté de donner beaucoup de pouvoir aux instances locales. Auparavant, l'instance locale existante, les conseils de quartier, n'était pas une assemblée avec des

pouvoirs exécutifs, ses recommandations devaient être entérinées par le conseil de ville et le conseil exécutif de la ville.

3- Description du système électoral dans les arrondissements des banlieues fusionnées

Si le système électoral de l'ancienne ville est demeuré relativement intact on ne peut pas en dire autant de celui des banlieues fusionnées du reste de l'île de Montréal. À l'origine, le système des arrondissements a été créé pour ces banlieues, afin que la fusion ne les empêche pas d'avoir leur propre autorité politique locale. L'objectif était de ramener des pouvoirs au niveau central tout en permettant aux banlieues de maintenir leur individualité et leur capacité de gérer une kyrielle de postes budgétaires eux-mêmes. À bien des égards, le mode de fonctionnement des arrondissements dans la nouvelle ville de Montréal est issu de la logique d'intégration des banlieues réfractaires au regroupement avec la ville centrale. Le système électoral des banlieues fusionnées ne fonctionne pas de la même manière partout. En réalité, il existe trois modalités différentes selon la taille de la population de chacun des arrondissements¹¹.

Dans l'ensemble des arrondissements des banlieues fusionnées il s'agit d'élire des représentants qui ne siègent qu'à l'arrondissement en plus de ceux présent au conseil de ville¹². Cela pour permettre aux citoyens d'avoir des représentants qui se consacrent

¹¹ Site Internet du comité de transition. http://www.transitionmontreal.org/election/fr/guide_candidat.asp#regime

¹² Site Internet du comité de transition. op cit.

¹³ NOHLEN, Dieter. Systèmes électoraux et modes de scrutin au niveau local, Strasbourg, CEE, 1999, section

exclusivement aux priorités locales de l'arrondissement et aux services de proximité avec les citoyens.

La taille des arrondissements a son importance. *"la taille des collectivités locales n'est pas un facteur neutre par rapport au fonctionnement du système électoral et mérite qu'on lui apporte la plus grande attention¹³.*

- a) Dans les arrondissements de 30 000 habitants et moins (Beaconsfield/Baie d'Urfé, Dorval/l'île Dorval, L'île Bizard/Sainte-Geneviève/Sainte-anne-de-Bellevue, Kirkland, Mont-Royal, Outremont, Pointe-Claire et Westmount).

Dans ces arrondissements (8) chaque électeur a trois votes. Un vote pour le maire, un vote pour un conseiller à la ville et un pour un conseiller d'arrondissement. Ces arrondissements sont divisés en deux districts électoraux d'où sont issus les conseillers d'arrondissement. Le conseiller à la ville est élu par l'ensemble des citoyens de l'arrondissement. Le scrutin est uninominal, majoritaire et à un tour dans chacun des cas. On retrouve donc dans ces arrondissements, un conseiller de ville et deux conseillers d'arrondissement.

Ainsi, chaque électeur a son représentant à l'arrondissement et son élu au conseil de ville. De plus, il participe, comme tous les Montréalais, à l'élection du maire de la ville. Le conseiller de la ville est également membre du conseil d'arrondissement, tout comme dans les arrondissements de l'ancienne ville de Montréal. Ainsi, on a au conseil local un élu redevable à tous les électeurs de l'arrondissement. De plus, il permet de faire le lien

avec l'ensemble de l'administration de la ville centrale via son rôle de conseiller à la grande ville.

Les arrondissements de 30 000 habitants (et non des électeurs) sont considérés comme les petits arrondissements de la ville. L'objectif mathématique était une moyenne de 25 000 habitants. Ce n'est pas le nombre d'électeurs qui compte pour cette détermination mais bien le nombre de résidants. Pour fins de comparaison, on peut dire que les districts de l'ancienne ville de Montréal contiennent environ 20 000 électeurs et peuvent parfois dépasser ce nombre. Ces districts de l'ancienne ville comptent donc environ 25 000 habitants, soit à peu près la population des arrondissements ci-haut mentionnés.

b) Dans les arrondissements de 30 001 à 60 000 habitants (Anjou, Lachine, Côte-St-Luc/Hampstead/Montréal-Ouest, Dollard-Des-Ormeaux/Roxboro et Pierrefonds/Senneville).

Dans ces arrondissements (5) chaque électeur a quatre votes. Un vote pour le maire, deux votes pour des conseillers de ville et un vote pour un conseiller d'arrondissement. Ces arrondissements ne sont divisés en districts électoraux d'aucune façon. Les deux conseillers à la ville et le conseiller d'arrondissement sont désignés par l'ensemble des électeurs. Les conseillers de ville ont été élus sur et sont responsables du même territoire géographique. Le scrutin pour le conseiller d'arrondissement est uninominal, majoritaire à un tour¹⁴.

¹⁴ Ibid.

Pour ce qui est des conseillers de ville, les deux élus sont ceux ayant récoltés le plus de suffrages. Prenons l'exemple concret de l'arrondissement Côte-St-Luc/Hampstead/Montréal Ouest:

Candidat	Parti	Votes obtenus
Robert Libman	UCIM	15 800
Dida Berku	UCIM	13 008
Howard Barza	Indépendant	2 398
Armand Elbaz	Équipe Bourque	1 018
Stanley Reinblatt	Équipe Bourque	845
Murray Levine	Indépendant	469

Dans le cas présent, M. Libman et Mme Berku ont été élus au conseil de ville parce qu'ils sont arrivés premier et deuxième au scrutin. Il ne s'agit pas ici d'un scrutin où la liste joue un rôle prépondérant dans l'attribution des sièges à posteriori. La candidature des personnes se fait individuellement et il n'y a aucune forme de représentation selon le mode proportionnel. Dans les faits, il y aurait pu avoir un élu de chacun des grands partis. Les élus de même formation ont souvent fait campagne ensemble mais leur élection n'était pas conditionnée par celle des autres membres de leur parti. Par exemple, M. Libman aurait pu être élu et Mme Berku battue. Toutefois, cette possibilité de faire une campagne conjointe a ajouté de la visibilité aux candidats. Leurs limites de dépenses étaient plus élevées que celles pour les candidats dans les districts de l'ancienne ville de

Montréal¹⁵. Cette situation a grandement favorisé les personnalités locales connues et reconnues et ceux du même parti présent sur la même liste.

Bien que plusieurs noms se retrouvent sur le bulletin de vote, on ne peut pas dire que la liste soit fonctionnellement déterminante (il n'y a aucune forme de proportionnalité dans la représentation). C'est un système semblable à celui connu traditionnellement dans notre démocratie parlementaire d'inspiration britannique sauf que ce sont les deux candidats qui arrivent en tête qui sont désignés. Ce sont le "*first and second past the post*" qui remportent l'élection. On peut parler de système de "*block list*". Ce système de liste exclut tout mode de représentation proportionnelle.

Dans les arrondissements de 30 001 à 60 000 personnes, les deux élus au conseil de ville siègent également au conseil d'arrondissement (en compagnie du conseiller élu directement à cette instance). Il y a donc trois membres de ce conseil, tout comme dans les arrondissements comptant moins de 30 000 habitants. Les deux conseillers de la ville font le lien entre l'administration centrale et l'arrondissement en plus de s'impliquer activement dans l'établissement des priorités locales.

- c) Dans les arrondissements de 60 001 à 90 000 habitants (La Salle, Montréal-Nord, Verdun, Saint-Léonard et Saint-Laurent).

¹⁵ Information provenant d'André Bourque, Directeur général du parti Équipe Bourque/Vision Montréal.

Dans ces arrondissements (5) chaque électeur a cinq votes. Un vote pour le maire, trois votes pour des conseillers de ville et un vote pour un conseiller d'arrondissement. Les arrondissements sont divisés en deux districts électoraux distincts. Les trois conseillers de la ville sont élus par l'ensemble de la population de l'arrondissement de la même manière que dans les arrondissements de taille moyenne (30 001 à 60 000 habitants) et n'ont pas de territoire géographiquement délimité et unique. Ils sont élus sur l'ensemble du territoire couvrant l'arrondissement. La seule différence est que ce sont les trois candidats ayant reçu le plus de votes qui sont désignés. Les conseillers d'arrondissement, eux, sont choisis dans leurs districts respectifs¹⁶.

Les conseillers de ville sont élus sur une base individuelle et non selon leur appartenance à l'une ou l'autre des formations politiques qu'ils représentent. Cependant, sur les bulletins de vote, l'appartenance politique est clairement mentionnée au bas du nom de chacun des candidats. Il suffit donc à un électeur de cocher la case des candidats faisant partie de la même formation politique. Il apparaît à tout le moins hasardeux de croire que les électeurs votent sur la personnalité d'un candidat surtout lorsqu'une formation politique présente trois candidats conseillers à la ville, un candidat conseiller à l'arrondissement et un candidat à la mairie. C'est le même système de liste que celui en vigueur dans les arrondissements de taille moyenne. Encore une fois, toute forme de représentation proportionnelle est écartée.

¹⁶ Ibid.

Les conseillers élus seulement à l'arrondissement sont considérés comme des élus municipaux¹⁷. Cependant, leur juridiction ne s'étend pas à l'ensemble du territoire de la ville de Montréal. Les conseillers de ville, eux, ont juridiction sur tout le territoire en tant que conseillers à la ville centrale. Leurs décisions au Conseil de ville sont en vigueur pour tout le territoire de Montréal. C'est là une grande distinction entre les deux. Les élus au Conseil de ville sont donc imputables pour deux séries de décisions: celles qu'ils prennent à la ville et celles prises en arrondissement.

4- Présidence des arrondissements

Dans la nouvelle structure municipale à Montréal, chaque arrondissement a beaucoup de latitude quant à la prise des décisions ayant un impact local. Un des objectifs de la décentralisation municipale est justement de permettre la création d'un petit hôtel de ville, relativement autonome, dans chacun des 27 arrondissements. Ainsi, un dirigeant de l'arrondissement, nommé Président, doit être désigné. Son salaire sera majoré de 10 000 à 22 000\$ selon la taille démographique de l'arrondissement qu'il préside¹⁸. Dans la nouvelle ville de Montréal, on retrouve deux modes différents de désignation de ces présidences.

Dans les dix-huit arrondissements constitués par les nouveaux territoires de la ville de Montréal, c'est le candidat au poste de conseiller de ville qui obtient le plus de vote qui devient automatiquement le Président de l'arrondissement. Dans les arrondissements de

¹⁷ CHARTE DE LA VILLE DE MONTREAL, op cit, article 18.

¹⁸ Information provenant de M. Jean Robitaille. Il est responsable du traitement des élus pour la ville de Montréal.

taille moyenne et de grande taille, c'est donc le candidat qui termine en haut de la liste qui devient le Président. Pour ce qui est des arrondissements de moins de 30 000 habitants, le seul conseiller de ville devient de facto le Président de l'arrondissement. À Outremont, par exemple, Stéphane Harbour est le seul conseiller de ville. Il devient d'office le Président de l'arrondissement.

La désignation du Président de l'arrondissement est donc automatiquement enclenchée à partir des résultats du scrutin général¹⁹. Il n'y a pas à proprement parler de scrutin uniquement pour la désignation du président de l'arrondissement. Aucun nouveau vote n'est tenu. La désignation du Président de l'arrondissement n'est qu'entérinée à l'assermentation des élus.

La situation est quelque peu différente dans les neuf arrondissements de l'ancien Montréal. En effet, une procédure distincte est utilisée. La question du processus menant au choix des présidences d'arrondissement est très malsaine car deux systèmes coexistent simultanément dans la même ville. Comme nous le savons, les neuf arrondissements de l'ancienne ville ont la particularité d'être entièrement composés par des élus qui siègent également au conseil de ville et qui proviennent de districts géographiquement délimités et uniques, c'est-à-dire que ces districts électoraux ne sont pas partagés par d'autres conseillers municipaux. Le Président de chacun de ces neuf arrondissements doit être élu dans un des districts constitutifs de l'arrondissement. Il est désigné par le conseil d'arrondissement (le choix du Président se fait entre les élus qui composent le conseil d'arrondissement) sans égard aux résultats électoraux officiels.

¹⁹ CHARTE DE LA VILLE DE MONTREAL, op cit, article 39.

C'est-à-dire que le Président d'un de ces arrondissements ne sera pas obligatoirement celui ayant récolté le plus de suffrages ni celui ayant obtenu la victoire dans son district par la plus forte majorité*. En d'autres mots et surtout en théorie, ce sont les élus entre eux qui doivent s'entendre sur la Présidence de l'arrondissement. Dans la pratique, le chef d'une formation politique ayant fait élire une majorité de conseillers dans un arrondissement de l'ancienne ville de Montréal possède un droit de regard direct sur le choix du président de cet arrondissement. Ceci peut causer de nombreuses querelles intestines et « joutes de pouvoir » au sein des élus. Conséquence directe du phénomène mentionné ci-haut l'Equipe Bourque/ Vision Montréal a perdu deux conseillers suite au choix de la Présidence d'arrondissement dans l'arrondissement Rivière-des-Prairies/Pointes-aux-Trembles/Montréal-Est. Puisque les élus ne s'entendaient pas entre eux, le chef et maire sortant, Pierre Bourque, dû trancher l'épineuse question. Résultat, Colette Paul et Marius Minier ont claqué la porte du parti.

La sélection du Président est passée au vote lors du Conseil d'arrondissement. Des dissensions ne sont pas exclues mais le vote doit normalement permettre une sélection sans équivoque. Toutefois, le suffrage au conseil d'arrondissement peut résulter en une égalité entre deux candidats ou même entre trois candidats si des abstentions sont exprimées. Toutefois, lorsque deux votes pour la Présidence ont eu lieu au conseil d'arrondissement et qu'ils n'ont pas permis la désignation de la Présidence, la procédure prévoit que c'est le conseil de ville qui désignera le Président de l'arrondissement en question. Au Plateau Mont-Royal, par exemple, deux candidats ont obtenu chacun deux

* Possibilité intéressante. Le choix d'un Président selon le nombre de vote peut être difficile en raison du nombre variable d'électeurs entre les districts d'un même arrondissement. C'est pour cela que la question des majorités devient une alternative pertinente.

votes pour la Présidence au conseil d'arrondissement. C'est alors le conseil de ville qui a tranché en faveur de Mme Hélène Fotopoulos, membre du parti au pouvoir à cette instance et membre du comité exécutif de la ville.

La question de la Présidence du conseil d'arrondissement est importante pour plusieurs raisons. Premièrement, le Président a un vote prépondérant en cas d'égalité lors de tout vote ordinaire au conseil d'arrondissement. Si une égalité survient lors des votes pour la désignation du Président, on peut supposer que des égalités se reproduiront aussi sur des sujets de moindre importance. Cela expose l'arrondissement à un danger que la balance penche toujours du même côté y compris en situation d'égalité théorique. Toutefois, on prévient ainsi un blocage de l'institution et l'intervention fréquente du conseil de ville dans les affaires d'un arrondissement en particulier. Deuxièmement, le Président d'arrondissement occupe une fonction plus importante que celle de simple conseiller. Sa rémunération, son personnel politique et ses pouvoirs vont de pair avec ses attributions plus larges. Troisièmement, le Président de l'arrondissement est reconnu par tous les électeurs comme le "petit maire" ce qui peut lui conférer un avantage lors de sa tentative de réélection et tout au cours de son mandat en raison de la visibilité accrue que lui garantit son poste.

Dans l'arrondissement du Plateau Mont-Royal et l'arrondissement de Rivière-des-Prairies/Pointe-aux-Trembles/Montréal-Est, la désignation du Président d'arrondissement a été un processus long et cahoteux. Cette étape cruciale de la vie démocratique de la nouvelle structure décentralisée a souffert de la confusion reliée au mode de désignation.

À mon avis, il aurait été plus simple de prévoir un mode de sélection de la présidence identique pour tous les arrondissements de la nouvelle ville, préférablement celui qui a recours à un vote au conseil d'arrondissement entre élus, permettant aux élus d'évaluer les candidatures et les circonstances/enjeux politiques. Peut-être que les partis politiques devraient présenter leurs candidats à la présidence avant les élections? Chose certaine, la nomination du Président de l'arrondissement suivant la règle de la plus forte majorité permet d'éviter des chicanes et conflits politiques entre élus d'un même arrondissement. Dans les deux arrondissements mentionnés ci haut, la question de la Présidence a retardé d'autres dossiers importants et le début d'un vrai travail de coopération au niveau local. De plus, le choix du Président d'arrondissement ne représente pas obligatoirement la volonté populaire, étant donné la non-pertinence des résultats électoraux dans la nomination. Enfin, alors que l'on veut procéder à une décentralisation, il est un peu aberrant de devoir recourir au conseil de ville tout entier (composé d'élus venant de toute la ville) pour solutionner une question politique locale comme ce fut le cas tant pour la Présidence du Plateau Mont-Royal que dans l'arrondissement Rivière-des-Prairies/Pointe-aux-Trembles/Montréal-Est.

5- Délimitations territoriales / géopolitiques des districts électoraux et des arrondissements

La création de la nouvelle ville de Montréal a nécessité une longue réflexion quant à son organisation administrative. Nulle part cette réflexion a été plus ardue qu'au niveau du découpage électoral. La création de la nouvelle structure et de ses 27 arrondissements

s'est révélé un véritable casse-tête pour les créateurs de la nouvelle entité urbaine. La carte électorale municipale devait être refaite sur le territoire de l'ancienne ville de Montréal et devait être créée dans les banlieues fusionnées.

Une des premières questions qui se soit posée a été celle du nombre d'arrondissements, de districts et de conseillers de ville et d'arrondissement. L'ancienne ville de Montréal est passée de 51 districts électoraux à 40 dans un souci de regroupement et de rationalisation. Ces districts ont été regroupés afin de créer 9 arrondissements dits "normaux". Ces zones administratives se veulent le reflet de l'évolution géographique, sociale et démographique de la ville. Par exemple, les grandes rues et axes routiers sont des délimitations entre les arrondissements (voie de chemin de fer, boulevard métropolitain, la rue Sherbrooke, etc.)²⁰. Ces éléments géographiques ont toujours symbolisé des séparations naturelles entre les quartiers de la ville. Le nom de plusieurs arrondissements est en fait le résultat de regroupement de deux ou plusieurs quartiers déjà existant (ex: Ahuntsic/Cartierville). L'objectif était d'obtenir des districts regroupant entre 20 000 et 25 000 électeurs. De plus, un arrondissement devait renfermer entre trois et six districts. Fait important à noter, la volonté du législateur à Québec était d'éliminer les petites municipalités de moins de 5 000 habitants et moins sur l'île de Montréal. Ainsi, neuf petites villes sont disparues : Roxboro, Montréal-Ouest, Montréal-Est, Senneville, Ste-Anne-de-Bellevue, Hampstead, Sainte-Geneviève, Baie d'Urfé, municipalité de l'Île-Dorval.

²⁰ Carte de la nouvelle ville de Montréal. Disponible sur le site du comité de transition.
http://www.transitionmontreal.org/election/fr/carte_arr.asp

Dans certains cas, la rationalisation des districts et leur regroupement en arrondissement se sont faits sans heurts. Dans la partie ouest de l'ancienne ville de Montréal, par exemple, la réunion des quartiers Côte-des-Neiges et Notre-Dame-de-Grâce n'a pas changé la carte géopolitique de cette zone. Par contre, le Plateau Mont-Royal et l'arrondissement Ville-Marie ont vu leurs limites territoriales conditionnées par la séparation du quartier Centre-Sud, historiquement administrée par le Plateau Mont-Royal.

Dans les banlieues fusionnées, on a créé 18 arrondissements soit le double du nombre présent sur le territoire de l'ancienne ville de Montréal et ce pour environ seulement 47% de la population totale de la nouvelle ville, alors que l'ancienne ville de Montréal n'en compte que 9. Ces arrondissements ont été élaborés selon quatre critères principaux:

- a) Tenir compte des limites des municipalités existantes. Le processus de fusion était déjà assez complexe et les créateurs de la nouvelle ville ont préféré s'appuyer sur les divisions administratives déjà existantes dans les anciennes municipalités. Ainsi, ce sont des municipalités entières que l'on a fondues en arrondissements et non des quartiers ou des sections de ville.
- b) Tenir compte du degré de coopération entre les municipalités. Certaines banlieues fusionnées avaient déjà une certaine harmonisation entre leurs services. Encore une fois, on a voulu préserver ces liens en vue de faciliter le processus de transition. Il était logique de réunir des municipalités qui fonctionnaient bien ensemble en mettant l'accent sur leurs structures communes.

- c) Tenir compte du statut d'exception linguistique de certaines municipalités²¹.
- d) Pour des raisons politiques.

Le système électoral n'a pas été retenu comme critère pour la création des arrondissements de banlieue. Compte tenu de l'opposition aux fusions, on pouvait prévoir le balayage qui a eu lieu. Les autorités auraient pu décider de tenir d'avantage compte de cette réalité dans le découpage de la carte: "*...la représentativité d'un système peut être améliorée par la répartition d'un certain nombre de sièges réservés, sur la base du critère géographique. Une solution analogue peut être retenue pour assurer une certaine représentation des forces politiques minoritaires, par l'adoption de méthodes garantissant un nombre minimal de sièges aux partis minoritaires dans les villes (arrondissements) au-dessus d'une taille donnée*"²².

On constate donc que les préoccupations lors de la création des arrondissements dans les banlieues fusionnées n'étaient pas les mêmes que sur le territoire de l'ancienne ville de Montréal. Il y avait une volonté de respecter les agencements naturels mais pas d'avoir un nombre d'habitants ou d'électeurs à peu près semblable dans chaque arrondissement. Ainsi, la variation dans la taille démographique des arrondissements des banlieues fusionnées est beaucoup plus grande que dans les neuf arrondissements de l'ancien Montréal. Fait intéressant de noter, il y a eu un seul croisement entre le territoire de l'ancienne ville et des banlieues fusionnées. La ville de Montréal-Est a été intégrée dans un arrondissement incluant quatre autres districts de l'ancien Montréal.

²¹ Site du comité de transition. <http://www.transitionmontreal.org/>

²² NOHLEN, Dieter. Systèmes électoraux et modes de scrutin au niveau local, CEE, Strasbourg, Section 11.

Le maintien des structures géographiques des anciennes municipalités est à la base de la structure territoriale et électorale des dix-huit arrondissements hors de l'ancienne ville. Des rapprochements auraient pu se faire en accord avec des délimitations structurelles existantes. Par exemple, une partie de Verdun aurait pu être incluse dans l'arrondissement Sud-Ouest ou Montréal-Ouest aurait pu se retrouver avec Côte-des-Neiges et NDG. De même, certains regroupements de l'ouest de l'île auraient pu être beaucoup plus larges. Par exemple, Dorval/l'île Dorval n'a que 18 000 habitants, ce qui n'est même pas autant qu'un district de l'ancienne ville ou qu'un arrondissement densément peuplé comme Outremont ou Westmount.

La question linguistique a aussi contribué à augmenter la confusion géographique. Ainsi, l'arrondissement Pierrefonds/Senneville à l'ouest est coupé par celui de l'ÎleBizard/Sainte-Geneviève/Saint-Anne-de-Bellevue par l'ancienne ville de Ste-Geneviève. Le gouvernement du parti québécois, instigateur de la loi 170, a ainsi voulu créer un arrondissement majoritairement francophone au statut linguistique unilingue français dans l'ouest de l'île (celui de l'ÎleBizard/Sainte-Geneviève/Saint-Anne-de-Bellevue)²³. Cet arrondissement a été conçu sur une base linguistique et non une logique géographique.

6- Découpage électoral suite à l'élection. Résultats électoraux.

²³ Selon Pierre Bourque, maire de Montréal au moment des discussions sur les modalités de la fusion municipale montréalaise.

L'élection du 4 novembre 2000 a changé le visage de Montréal en permettant à une nouvelle équipe de prendre le pouvoir. L'Équipe Tremblay/Union des Citoyens de l'île de Montréal (UCIM) a en effet fait élire son candidat à la mairie, a obtenu la majorité au conseil de ville et a remporté la victoire dans la grande majorité des 27 arrondissements²⁴. Dans ce compte rendu, je comparerai constamment les deux principales formations politiques de Montréal. Il est de mon avis que: "*la situation des uns par rapport aux autres tisse les bases de la structure du pouvoir local qui constitue la toile de fond dans laquelle évolueront concrètement et quotidiennement les acteurs*".²⁵

Le candidat Gérald Tremblay a été élu avec 311 452 votes soit 32 328 de plus que son plus proche rival, Pierre Bourque d'Équipe Bourque/Vision Montréal (EBVM)²⁶. Cela représente 49% du vote exprimé contre 44%. À noter que le maire de Montréal est l'élu qui a la plus forte base électorale au Québec; bien davantage que le Premier Ministre qui n'est élu que dans une circonscription de 38 244 électeurs soit le comté de Verchères. Lors de l'élection de novembre, quelques 1 288 110 électeurs étaient inscrits à Montréal²⁷.

L'UCIM a réussi à faire élire 41 conseillers à la ville contre 31 pour l'Équipe Bourque/Vision Montréal (trois défections ont depuis changé ce rapport de force initial)²⁸ récoltant 54,8% du vote contre 38,2 pour les candidats d'EBVM. Il y a aussi une élue indépendante, Mme Karin Marks, dans Westmount. Pour ce qui est des conseillers

²⁴ VILLE DE MONTRÉAL, Résultats de l'élection du 4 novembre 2001, document autorisé et signé par Léon Laberge, président d'élection, 3 décembre 2001, 94 pages.

²⁵ QUESNEL, L. Partis politiques municipaux: une étude sociologique, p.32.

²⁶ VILLE DE MONTRÉAL, op cit, p.1.

²⁷ VILLE DE MONTRÉAL, op cit, P.1.

²⁸ Site internet du comité de transition.

d'arrondissement, l'UCIM a fait élire 29 de ses candidats contre aucun pour Équipe Bourque/Vision Montréal. Deux candidats indépendants ont remporté leur élection, tous deux à Westmount. Les candidats du parti de Gérard Tremblay ont, dans les arrondissements des villes regroupées à Montréal, obtenu 64,4% du vote contre seulement 26% du vote pour ceux d'Équipe Bourque/Vision Montréal. Monsieur Bourque a récolté 64% des votes dans les arrondissements de l'ancienne ville de Montréal.

Cette situation fait en sorte que l'EBVM a le pouvoir dans seulement six des vingt-sept arrondissements de la nouvelle ville. Ces six arrondissements sont parmi les neuf qui représentent le territoire de l'ancienne ville de Montréal. L'UCIM a le pouvoir dans le Plateau Mont-Royal (2 conseillers de chaque parti sont élus, le Président a été choisi par le conseil de ville), dans l'est de l'île (à la suite de la défection de deux des élus d'EBVM) et dans l'ouest (Côte-des-Neiges, NDG) où la population anglophone est la plus importante.

La majorité des conseils d'arrondissements sont composés d'élus d'un seul parti. L'Équipe Bourque/Vision Montréal n'a fait élire aucun candidat dans les banlieues fusionnées alors que l'UCIM n'a gagné que dans neuf des quarante districts issus de l'ancienne ville de Montréal²⁹. De ce nombre, cinq sont dans l'arrondissement Côte-des-Neiges, NDG. Ce parti a néanmoins obtenu un balayage total dans les banlieues fusionnées ce qui lui a permis de remporter l'élection à tous les niveaux.

²⁹ VILLE DE MONTRÉAL, op cit, référence au document en entier.

La grande majorité des citoyens anglophones ont favorisé l'UCIM alors que les francophones ont préféré Pierre Bourque et son parti. De la même façon, l'est de l'île a été plus favorable à Bourque tandis que l'ouest, où se retrouvent la plupart des villes fusionnées anglophones, a voté massivement en faveur de Gérald Tremblay et des candidats affiliés à sa formation politique.

7- Impact du scrutin de liste (block list)

Lors de la première élection à la nouvelle ville de Montréal, le 4 novembre 2001, on a pu observer l'apparition du scrutin de liste dans plusieurs des nouveaux arrondissements de Montréal. Dans les arrondissements de 60 000 habitants et plus provenant des villes fusionnées, ce mode de scrutin était à l'honneur pour l'élection des conseillers de ville. En tout, 25 des 73 conseillers de ville ont été désignés via ce mode de scrutin soit plus du tiers du Conseil dans son ensemble. Le scrutin de liste a vu l'UCIM remporter tous les sièges à pourvoir par cette méthode sauf dans l'arrondissement Westmount où aucun candidat de l'UCIM étaient en lice. Le système majoritaire de type britannique en place ici a nettement *"renforcer les tendances au bipartisme en favorisant les deux plus grandes formations partisans et en désavantageant systématiquement les plus petites"*³⁰.

³⁰ Delwit, P. Le mode de scrutin fait-il l'élection?, U. de Bruxelles, 2000, p. 60.

Ce scrutin de liste ne produit pas une représentation proportionnelle de la volonté des électeurs. Tout comme le système uninominal, majoritaire et à un tour il favorise les grands partis et il oblitère les votes obtenus par les candidats perdants. L'élection de 2001 à Montréal illustre bien cette situation. Ce type de scrutin facilite l'élection de tous les candidats d'un même parti politique sur l'ensemble du territoire de l'arrondissement. Qui plus est, il est fait mention clairement sur les bulletins de vote de l'appartenance politique de chacun des candidats au bas de leurs noms. Il suffit donc à un électeur de cocher la case des candidats faisant partie de la même formation politique. Si un parti politique est majoritairement plus populaire dans un arrondissement, il apparaît donc illusoire de croire qu'il ne remportera pas la totalité des postes de conseillers attribués à cet arrondissement. Il apparaît à tout le moins douteux de croire que les électeurs votent sur la personnalité d'un candidat surtout lorsqu'une formation politique présente trois candidats conseillers à la ville, un candidat conseiller à l'arrondissement et un candidat à la mairie. Dans le cas du nouveau Montréal, ce type de scrutin n'a eu d'autres effets que de consolider l'avance de l'Équipe Tremblay / UCIM qui a tout balayé sur son passage, confirmant l'adage qui dit que: "(les partis) sont des acteurs sociaux de type collectif plutôt qu'individuels"³¹.

Premièrement, dans les banlieues fusionnées, plusieurs anciens conseillers municipaux et maires se sont présentés³². Ces figures étaient bien connues du public et elles incarnaient la lutte aux fusions forcées. Bien souvent un candidat notoire présent sur

³¹ QUESNEL, L. Partis politiques municipaux: une étude de sociologie électorale, p.42.

³² Frank Zampino, à Saint Léonard. Peter Yeomans à Dorval par exemple.

³³ À Saint-Léonard, par exemple, Frank Zampino et Yvette Bissonnette ont clairement aidé Dominic Perri à être élu. Il reçut beaucoup moins de vote qu'eux mais il profita de leur popularité en étant sur la même liste.

une liste, a aidé une figure moins connue à se faire élire³³. Cette situation est beaucoup plus évidente alors que les deux noms se retrouvent sur le même bulletin de vote que si chacun se retrouve dans des districts électoraux séparés. D'autant plus que le scrutin de liste forçait les candidats d'une même formation à faire campagne sur le même territoire. La renommée de l'un a donc profité aux autres, ce qui a produit un effet / ou une relation de consolidation du vote partisan.

Deuxièmement, le scrutin de liste non proportionnel a engendré une distorsion importante entre les suffrages exprimés et l'élection de candidats. Le vote à la mairie a été très serré mais la répartition des votes pour les candidats, surtout dans l'ouest de l'île, a créé un raz-de-marée tout à l'avantage de l'UCIM. Ce scrutin de liste avantage les grandes formations et tout spécialement celles qui peuvent parvenir à concentrer leur vote ou toute formation politique pouvant s'assurer de rallier une majorité de votes dans un arrondissement s'assure ainsi de remporter tous les postes de conseiller municipaux contrairement aux arrondissements de l'ex-Montréal comme le Plateau Mont-Royal par exemple.

8- Résultats retravaillés et estimés en fonction de l'application de l'un ou l'autre des systèmes électoraux.

Les résultats électoraux du 4 novembre 2001 démontrent bien l'effet que le scrutin de liste a eu sur les électeurs. Bien que la liste ne soit pas automatiquement déterminante, elle crée un fort incitatif à sélectionner tous les candidats d'un même parti. Un électeur qui appuie une formation politique donnée risque fortement de cocher le nom sur le

bulletin de vote de tous les candidats identifiés à cette formation politique. La résultante est que tous les arrondissements qui ont ce système électoral ont tous fait élire des conseillers municipaux du même parti politique à 100%. Ce système ne permet pas d'obtenir d'opposition dans les arrondissements tant et aussi longtemps qu'un système bi-partisan est en place. Cette situation s'est clairement manifestée dans les plus grandes banlieues fusionnées de Montréal. EBVM aurait pu faire élire quelques candidats de plus, à mon avis, si un scrutin par district s'était tenu dans les arrondissements comme Verdun, Anjou ou Montréal-Nord. Dans Montréal-Nord, la candidate Allaire a obtenu la majorité dans le district* Marie-Clarac³⁴. Elle a cependant été solidement vaincue dans le reste de l'arrondissement. Il n'est pas présomptueux de dire qu'elle aurait probablement remporté la victoire dans un simple district. Une telle situation aurait également pu survenir dans Verdun alors que les deux candidats d'EBVM au poste de conseillers d'arrondissement ont perdu par moins de 300 voix. La séparation de la carte en district, je crois, n'aurait pas permis à l'UCIM de remporter davantage de sièges.

Toutefois, il est intéressant de s'interroger sur la situation inverse: et si tous les scrutins avaient été faits avec des listes (bock list)? Dans un tel cas, on peut prévoir que les presque tous les arrondissements auraient vu leurs candidats être élus à l'unanimité. Des candidats comme Helen Fotopoulos dans le Mile-End (Plateau Mont-Royal), ou Saulie Zajdel, dans Côte-des-Neiges/Notre-Dame-de-Grâce ont remporté leur élection uniquement en raison de leur enracinement fort au cœur de leur propre district. Il est fort probable qu'un scrutin de liste les aurait fait battre. Ainsi dans le Plateau Mont-Royal,

* Arrondissement subdivisé en districts pour pourvoir les postes de conseillers d'arrondissement et non pour servir de base à la sélection des conseillers de ville.

³⁴ VILLE DE MONTRÉAL, op cit, p. 29.

avec le système de scrutin de liste, les résultats auraient été 4 élus d'Équipe Bourque/Vision Montréal sur 4 poste à combler au lieu de 2 de part et d'autres. Cette situation est vraie partout sur le territoire des neuf arrondissements constitués par l'ancien Montréal. Les politiciens y ont toujours fait campagne selon leur district. La plupart étaient inconnus même à quatre ou cinq rues en dehors de leurs districts respectifs. Il apparaît donc qu'inversement aux arrondissement des villes fusionnées si ce même système électoral avait été utilisé dans les neufs arrondissements de l'ancienne ville de Montréal, Équipe Bourque/Vision Montréal aurait balayé à 100% le Plateau Mont-Royal, Ville-Marie et Rivière-des-Prairies/Pointe-aux-Trembles/Montréal-Est.

Un scrutin de liste aurait permis à l'EBVM de garder le pouvoir dans huit des neufs anciens arrondissements, perdant un district (Zajdel) tout en gagnant quatre autres (Maciocia, Fotopoulos, Prescott, Boyne auraient vraisemblablement perdu). La balance du pouvoir au conseil de ville aurait alors été quelque peu modifiée. Cette situation n'aurait cependant pas solutionné les iniquités présentes. À tout le moins, un système uniforme aurait été appliqué *across the board, ou from coast to coast*. Qu'un scrutin de liste ou par district ait été instauré, peu de différences significatives se seraient matérialisées. Un scrutin proportionnel, pour sa part, aurait engendré une carte politique bien différente.

9- Pourquoi avoir doté la nouvelle ville d'un système mixte? Équité?

Comme nous l'avons expliqué depuis le début de ce travail dirigé, la nouvelle ville de Montréal n'est pas entièrement régie par le même système électoral. Le système est différent dans l'ancienne ville de Montréal et dans les banlieues fusionnées. Celles-ci ont un système mixte avec conseillers de ville et conseillers d'arrondissement. Alors la question se pose, pourquoi le gouvernement du Québec a-t-il mis de l'avant ce double système électoral pour la nouvelle ville de Montréal? Fait à noter, la grogne anti-fusion était omniprésente lors de l'adoption de la loi 170 partout au Québec... Les résultats de l'élection du 4 novembre dans la nouvelle ville de Montréal sont une preuve éloquent de cette réalité. La loi 170 était et est toujours impopulaire dans les banlieues fusionnées, surtout du côté anglophone et dans l'ouest de l'île.

À l'origine du projet une île, une ville, on retrouvait Pierre Bourque alors maire de Montréal. Au niveau du Gouvernement du Québec, les principaux instigateurs de la loi étaient Mme Louise Harel, Ministre des affaires municipales, et M. Lucien Bouchard, Premier Ministre. Ce dernier voulait imposer le projet des fusions municipales tel quel et le projet, du temps où M. Bouchard était Premier Ministre, ne faisait que peu de concessions aux banlieues. L'arrivée au pouvoir de M. Bernard Landry a changé la donne politique de la loi 170. Le gouvernement du Québec a alors accepté de modifier le projet de loi avec les résultats mentionnés tout au long de cet ouvrage et qui ont donné lieu à la rédaction de ce travail dirigé.

Actuellement, l'ancienne ville de Montréal est désavantagée par rapport aux banlieues fusionnées. Celles-ci ont un trop grand poids politique par rapport à leur

population. En effet, elles ont deux fois plus d'arrondissements que l'ancienne ville de Montréal avec 200 000 résidents de moins! Deux fois plus de Présidences d'arrondissement, d'hôtels d'arrondissement, plus de conseillers (de tout type confondu) par rapport à leur poids démographique réel. Et ils ont les budgets de même que le personnel reliés à ces fonctions. Le poste de conseiller d'arrondissement a été créé uniquement pour satisfaire les intérêts des banlieues regroupées, alors qu'il n'existe pas de conseiller d'arrondissement dans l'ancienne ville de Montréal. Pourquoi n'a-t-il pas été appliqué dans l'ancien Montréal, alors que le nombre d'électeurs pourrait amplement le justifier?

En somme, on a peu respecté le principe qui dit que : "*le choix d'un mode de scrutin doit tenir compte de la culture du système en réalisant un délicat dosage entre représentativité et gouvernabilité*"³⁵ en instaurant les listes.

Le système électoral mixte entendait favoriser le maintien de la proximité des services et du soutien des élus dans les banlieues fusionnées tout en décentralisant le processus de décision dans l'ancien Montréal. En effet, dans ces petites villes avant la fusion il y avait souvent le double ou le triple de conseillers par rapport à la situation présente dans la nouvelle ville. On a voulu faire la fusion sans qu'elle ne paraisse trop dans la vie quotidienne des citoyens. L'élection du 4 novembre 2001 a plutôt rappelé que la division du territoire donnait plus de pouvoir aux banlieues par rapport à la ville centrale.

³⁵ DELWIT, op cit, p. 68.

Les problèmes découlant du manque d'équité sont très graves. À bien des égards, l'ancienne ville de Montréal a été "avalée" par ses banlieues qui dirigent aujourd'hui l'ensemble du territoire, tout en gardant le contrôle des processus locaux via les conseils d'arrondissements. Le pouvoir central bloque même plusieurs éléments de décentralisation, comme les ressources humaines, dans l'ancien Montréal³⁶. Le découpage électoral donne l'impression qu'un système électoral a été échafaudé afin de favoriser une partie de la population plutôt que par souci d'équité et de représentativité. Certains districts de l'ancienne ville avaient plus de 17 000 électeurs inscrits (18 815 pour le district Marc-Aurèle Fortin dans l'est, 17 253 pour le district Mile-End, 19 972 dans le Plateau Mont-Royal, etc.) alors qu'avec 13 998 électeurs inscrits, Dorval/l'Île Dorval constitue un arrondissement de même que Mont-Royal avec ses 15 347 électeurs inscrits³⁷! De plus, la population de l'arrondissement Dorval/l'Île Dorval compte trois conseillers municipaux par rapport aux districts de l'ex-ville de Montréal ci-haut mentionnés qui ont pourtant plus de populations et qui n'ont qu'un seul conseiller municipal! Est-ce normal et juste? Il y a là clairement des iniquités que le désir du maintien des frontières existantes ne peut que très difficilement justifier. La création du poste de conseiller uniquement à l'arrondissement dans les banlieues fusionnées place beaucoup plus d'élus dans ces arrondissements.

10- Forces et faiblesses des deux systèmes

³⁶ Document faisant état d'un transfert d'à peine 15 cols blancs dans l'arrondissement Plateau Mont-Royal en date du 1^{er} mai 2002.

³⁷ Information provenant des listes électorales.

Le système de liste (block list) a plusieurs faiblesses. Bien entendu, il favorise les grands partis, la consolidation totale du vote pour un parti appuyé par une majorité d'électeurs dans un arrondissement et les candidats peu connus qui se présentent aux côtés de têtes d'affiche. De plus, il est moins équitable que le système de représentation proportionnelle. Enfin, il rend plus compliqué pour l'électeur de savoir qui est son véritable représentant politique étant donné qu'il a élu deux, trois ou même quatre conseillers. Cela pose la question: à qui téléphoner en cas de problème? Les élus peuvent se renvoyer la balle, ça devient complexe dans la pratique. Imaginez-vous si les conseillers n'appartenaient pas au même parti politique les problèmes quotidiens de fonctionnement, les luttes internes entre élus et le chantage de certains électeurs ou groupes communautaires face aux élus de l'arrondissement. Il en résulterait un potentiel de désordre et de dysfonctionnement assez important, en plus de guerres intestines.

Toutefois, le système de block list a des qualités qui lui sont propres. Tout d'abord, il permet de regrouper des candidats sur un même bulletin de vote tout en permettant à l'électeur de sélectionner les candidats sur une base individuelle. Dans un système proportionnel simple, l'électeur n'a pas d'autre choix que de voter pour une liste entière. Le block list lui permet d'éviter un candidat de la liste qui ne lui convient pas. Théoriquement, ce mode de votation pourrait également faciliter l'élection de candidats indépendants car l'électeur voterait pour un ou deux candidats appartenant à des grands partis tout en exprimant sa sympathie pour une personne présentant des idées plus marginales. Dans les faits, rare sont les élus indépendants qui ont su se faire élire mis à part le cas Westmount où ces derniers étaient en fait des anciens conseillers de l'ancienne

Westmount qui faisaient partie de la même équipe politique et fait à noter, l'UCIM n'y a présenté aucun candidat. Enfin, le block list dégage très souvent des majorités claires et il rend le système politique plus facile à gouverner. Il limite l'opposition en favorisant démesurément le parti politique le plus fort. Cela est selon certains, une garantie de stabilité importante dans notre régime démocratique actuel. Comme la plupart des systèmes majoritaires : "*la formation de gouvernements unitaires est l'une des conséquences les plus attendues de l'utilisation de ce mode de scrutin*"³⁸, cela a renforcé et consolidé le pouvoir politique dans les arrondissements touchés par les listes dans les banlieues.

Le block list est un bon système en théorie mais son application pratique imprime des distorsions presque pires que le scrutin uninominal majoritaire et à un tour. C'est du moins vrai dans le cas de figure ici présentés. Il encourage un effet d'entraînement vers les partis les plus forts en raison de l'identification aux partis chez les électeurs. L'élection du 4 novembre dernier en est un bon exemple alors que le même parti, l'UCIM, a remporté tous les sièges à pourvoir par ce mode de scrutin sauf à Westmount pour les raisons précédemment exprimées.

Le système par district présent dans les neuf arrondissements de l'ancienne ville de Montréal n'est pas parfait lui non plus. En réalité, il est un mode de scrutin uninominal, majoritaire et à un tour avec les forces et faiblesses que l'on attribue généralement à ce système électoral.

³⁸ DELWIT, op cit, p. 58.

Tout d'abord, ce système crée aussi une distorsion entre les suffrages exprimés et la représentation politique. En effet, il tend à favoriser démesurément le parti qui obtient le plus de suffrages. La régionalisation issue des fusions municipales (ancienne ville versus banlieues fusionnées) a permis à cette faiblesse de se manifester deux fois. De plus, l'élection du 4 novembre a mis au regard de tous le fait que ce mode de scrutin limite le nombre d'élus formant l'opposition. En effet, les conseils d'arrondissement sont presque entièrement formés de gens issus du même parti, surtout ceux des arrondissements nouvellement intégrés. C'est un système de "first past the post" où les votes pour des candidats perdants sont gaspillés.

Néanmoins, le système de l'élection par district a aussi des avantages. Premièrement, il permet une association directe entre un électeur et un représentant politique, ce qui est d'autant plus important en période d'élaboration et de naissance d'une nouvelle ville. Contrairement à tout système de liste, le candidat aspire à représenter seul un territoire géographique et non en équipe. La différence est significative. Ainsi, l'imputabilité de l'élu est plus évidente face aux problèmes qui peuvent survenir dans un district. Deuxièmement, le mode de scrutin permet théoriquement de dégager des majorités claires et de rendre l'appareil du pouvoir plus gouvernable. Cela s'est avéré exact dans huit des neuf arrondissements de l'ancien Montréal. Néanmoins, une certaine confusion a été induite au niveau de la représentation au conseil de ville. En effet, le parti qui a eu une majorité claire dans les 40 districts de l'ancienne ville, Équipe Bourque/Vision Montréal (avec 31 élus contre 9) est devenue minoritaire car noyée dans une marre d'élus provenant

des banlieues fusionnées. Le système des districts a toutefois donné une majorité claire là où il a été appliqué.

La confusion vient du fait que certaines banlieues avaient des districts mais uniquement pour les postes de conseillers en arrondissement. Là aussi, le "*first past the post*" a engendré un balayage du parti le plus fort (UCIM). Le block list, pour sa part, semble amplifier les désavantages du scrutin uninominal majoritaire à un tour tout en perdant quelques-uns un de ses points forts. Des éléments de représentation proportionnelle auraient pu être implantés dans la nouvelle ville de Montréal de manière à équilibrer le rapport de force entre les banlieues et la ville centre. Une telle proposition aurait peut-être permis d'amoinrir les clivages régionaux de la nouvelle ville et faciliter la présence d'élus plus rassembleurs.

11- Commentaires, pistes de solution.

Selon moi, il est évident que le système électoral de la nouvelle ville de Montréal est imparfait et présente des éléments d'iniquité. Il incarne une certaine dichotomie entre l'ancienne ville de Montréal et les banlieues fusionnées même après la fusion. Le projet une île, une ville a perdu beaucoup de sa légitimité au lendemain de l'élection du 4 novembre 2001. En effet, la carte électorale illustre la non-compatibilité des deux systèmes électoraux et la sur-représentation des intérêts des banlieues fusionnées. L'évidence est que ces territoires ont trop de représentants politiques pour leur population par rapport aux zones de l'ancienne ville. De plus, pourquoi existerait-il deux systèmes

électorales dans la même ville? Le but de la nouvelle ville de Montréal n'était-il pas d'aplanir les différences et les iniquités entre les habitants de l'île de Montréal³⁹? Une île une ville, ou une île deux villes? La réponse me semble évidente

Les banlieues ont-elles trop d'arrondissements, trop d'hôtels d'arrondissement, trop de Présidences d'arrondissement, de conseillers de ville ou est-ce les neuf arrondissements de l'ancienne ville de Montréal qui n'en ont pas assez? La question demeure. De plus, la présence de conseillers d'arrondissement en banlieue gonfle artificiellement leur nombre de représentants alors que la population des neuf arrondissements centraux n'y ont pas droit. Pourquoi est-ce ainsi? L'arrondissement d'Outremont a 16 350 électeurs inscrits soit 2 927 de moins que le district d'Ahuntsic dans l'arrondissement Ahuntsic/Cartierville. Néanmoins, il a trois représentants politiques élus contre un seul pour Ahuntsic. Est-ce normal? Est-ce juste et équitable? Pourquoi avoir autant de différences entre l'ex-Montréal et le nouveau Montréal?

Je crois que les iniquités existantes ne peuvent perdurer jusqu'à la prochaine élection sous peine d'engendrer une crise de légitimité du nouveau pouvoir montréalais. Personnellement, je serais en faveur de la tenue d'audiences publiques sur la question du système électoral montréalais. La première élection a démontré les faiblesses du système, nous devrions maintenant nous atteler à la tâche de résorber ces faiblesses dans les meilleurs délais afin de prendre le temps nécessaire pour accoucher d'une réforme complète, acceptable, juste et uniforme.

³⁹ MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE LA MÉTROPOLE, 2000, document sur la réorganisation du secteur municipal, pp. 55-60.

Premièrement, le nombre d'électeurs devrait devenir la base de tout découpage géographique dans la nouvelle ville au niveau des structures administratives. Les anciennes villes n'existent plus, c'était là l'objectif principal des fusions municipales! Il faudrait que les arrondissements de l'ouest de l'île soient des regroupements plus larges que ce qu'ils sont actuellement. Les arrondissements de l'ancienne ville sont en partie le produit des divisions administratives précédentes. Le nombre d'habitants par arrondissement devrait être uniformisé à l'ensemble du territoire de l'île à peu de choses près. Ainsi, on pourrait mettre fin à la répartition inéquitable dans le nombre d'arrondissements, de conseillers, d'hôtels d'arrondissements, de fonctionnaires et de Présidences d'arrondissements et d'utiliser une formule neutre de calculs plus arithmétique de redistribution en fonction de la population.

Deuxièmement, le poste de conseiller d'arrondissement dans les banlieues devrait être aboli ou on devrait en créer dans les neuf arrondissements de l'ancienne ville. La suppression des conseillers d'arrondissement des banlieues est la solution que je privilégie. Cela permettrait à tous les élus d'être présent à l'hôtel de ville. Cette mesure faciliterait l'union entre la ville centre et les banlieues car tous les élus se fréquenteraient et travailleraient dans un espace commun pour un but global commun tout en comprenant les problématiques des différents arrondissements de la nouvelle ville. Le maintien des arrondissements et de leurs conseils est essentiel à la décentralisation du pouvoir. Les élus des banlieues à l'hôtel de ville jouent déjà les deux rôles.

Pourquoi devrait-on maintenir des conseillers d'arrondissement seulement pour certains arrondissements? Cette dépense est-elle superflue? Elle ne fait qu'ajouter des élus où la population est déjà mathématiquement bien représentée. Je ne crois pas que la présence d'un ou deux élus uniquement à l'arrondissement permette vraiment que les services de proximité soient mieux rendus à la population mais cela permet certainement un suivi plus rapide des dossiers locaux. En tant que conseiller de ville, j'aimerais bien avoir de l'aide d'un conseiller dédié à l'arrondissement. Peut-être est-ce que la présence de ces conseillers uniquement à l'arrondissement apparaît comme une disposition visant à ne pas sabrer trop abruptement dans le personnel politique des anciennes villes? Enfin, je prône essentiellement une uniformisation sur l'ensemble de la ville, on ajoute ce type de conseillers partout ou alors on les élimine partout. En attendant, ce n'est qu'une partie de la population du nouveau Montréal qui bénéficie des services de conseillers d'arrondissement.

Troisièmement, le système de block liste devrait être abrogé ou uniformisé sur l'ensemble de la ville au pis-allé. Les banlieues fusionnées devraient se diviser uniquement en districts, comme les arrondissements de l'ancienne ville de Montréal. Cela forcerait un découpage électoral clair et incluant des zones de taille démographique semblable. Chaque représentant serait lié à ses électeurs appartenant à une espace géographique précis, sans confusion possible. La constitution des arrondissements serait faite par le regroupement de districts ce qui permettrait d'harmoniser le système avec la structure présente dans la ville centre. Certaines distorsions seraient maintenues mais

elles se minimiseraient par la fin du mode des block list. Finalement, tant qu'à garder les listes, il vaudrait mieux induire des éléments de proportionnalité dans l'équation.

Quatrièmement, pour mettre fin à un autre dédoublement de système, la désignation du Président d'arrondissement devrait être uniformisée sur l'ensemble de la nouvelle ville de Montréal suivant les recommandations ci-haut mentionnées dans le travail.

Voici l'essentiel de mon analyse, je vous invite à feuilleter le tableau annexé démontrant les grandes iniquités budgétaires existantes entre arrondissements dans la nouvelle ville de Montréal, comme quoi, une île, deux villes est un concept très empirique, voir concret.

1- Hiérarchisation des arrondissements (dépenses par habitant).

<i>Arrondissement</i>	<i>Budget</i>	<i>Population</i>	<i>Dépenses per capita</i>
Anjou	36379500	37915	959,50
Beaconsfield	18344300	22756	806,13
Cote St-Luc	34563600	40775	847,67
Dollard	35797600	54113	661,53
Dorval	33022100	17322	1906,37
Île Bizard	14769100	22526	655,65
Kirkland	20854400	19838	1051,24
Lachine	35791200	40077	893,06
LaSalle	46925000	73457	638,81
Montréal-Nord	38501800	82355	467,51
Mont-Royal	21135900	19000	1112,42
Outremont	17222000	21839	788,59
Pierrefonds	41093800	55749	737,12
Pointe-Claire	48685200	29049	1675,97
Saint-Laurent	83563900	76345	1094,56
Saint-Léonard	52694000	72344	728,38
Verdun	43875500	60598	724,04
Westmount	41919900	20153	2080,08
<i>Sans Hydro</i>			990,48
Ahuntsic	44485900	124181	358,23
Cote-des-Neiges	53952800	164350	328,28
Mercier/Hochelaga	59812500	123242	485,33
Plateau Mont-Royal	45750100	98682	463,61
Rdp-Pat-Mtl-Est	57029300	108471	525,76
Rosemont	55852400	128652	434,14
Sud-Ouest	43689800	66461	657,38
Ville-Marie	56461700	84831	665,58
Villeray	49218000	142161	346,21
		<i>Moyenne=</i>	473,83

Bibliographie

En raison de la variété des sources utilisées, la bibliographie se divisera en trois sections.

A) Documents officiels

Cadre juridique de la nouvelle ville de Montréal et notes complémentaires, 23 janvier 2002.

Charte de la ville de Montréal, codification administrative au 1^{er} novembre 2001 (2000, c.56, annexe1 (projet de loi 170)), 153 pages.

Comité de transition de Montréal, Résumé du budget 2002, 19 novembre 2001, 72 pages.

Nouvelle ville de Montréal, Budget 2002, 4^e trimestre de 2001, 312 pages

Nouvelle ville de Montréal, Cahier d'information économique et budgétaire 2002, 2001, 79 pages.

Nouvelle ville de Montréal, Programme triennal d'immobilisations 2002-2004, 2002, 102 pages.

Ville de Montréal, résultats de l'élection du 4 novembre 2001, 3 décembre 2001, 94 pages.

B) Rencontres et entrevues

En raison de ma participation active à la nouvelle ville de Montréal, je côtoie quotidiennement des élus, des fonctionnaires et d'autres décideurs influençant la construction de la ville. Voici la liste des principales personnes avec qui j'ai eu des conversations concernant la nouvelle ville qui ont permis d'étoffer mon travail dirigé.

ALLAIRE, Michelle. Candidate pour Équipe Bourque/Vision Montréal (EBVM) dans l'arrondissement Montréal-Nord en novembre 2001.

BOURQUE, André. Chef du parti EBVM et organisateur en chef de la campagne électorale.

BOURQUE, Pierre. Maire de Montréal jusqu'en 2002 et actuellement chef de l'opposition.

CHARPENTIER, Céline. Directrice de la CDEC Centre-Sud/Plateau Mont-Royal.

CORBEIL, Benoît. Candidat d'EBVM dans l'arrondissement Anjou en novembre 2001.

DOLBEC, Robert. Responsable des communications à EBVM.

DUCHARME, Johanne. Greffière de l'arrondissement Plateau Mont-Royal.

ELOYAN, Noushig. Présidente de l'arrondissement Ahuntsic/Cartierville.

FALCON, Johanne. Directrice de l'arrondissement Plateau Mont-Royal.

FOTOPOULOS, Hélène. Présidente de l'arrondissement Plateau Mont-Royal.

GAUTHIER, Denis. Agent officiel pour EBVM lors de l'élection de novembre 2001.

GLADEL, Cécile. Attachée de presse du chef de l'opposition.

LECAVALIER, René. Conseiller du chef de l'opposition, ex-maire de l'Île-Bizard.

LEFEBVRE, David. Attaché politique du district Plateau Mont-Royal.

LEMAY, Martin. Président de l'arrondissement Ville-Marie.

MIHOUBI, Tarik. Conseiller du chef de l'opposition.

MONTPETIT, Jacqueline. Présidente de l'arrondissement Sud-Ouest.

OUELLET, Guy. Directeur - aménagement urbain et service aux entreprises, arrondissement Plateau Mont-Royal.

PARENT, Marcel. Président du Conseil municipal.

POULIN, Christine. Conseillère municipale, district Laurier.

ROBITAILLE, Jean. Responsable du traitement des élus à la ville de Montréal.

ST-ARNAUD, Claire. Leader de l'opposition et vice-présidente de la commission de la présidente.

TREMBLAY, Gérald. Maire de Montréal.

ZAMPINO, Frank. Président du comité exécutif de la ville de Montréal.

C) Ouvrages et documents

AUCOIN, Peter. *The New Public Management in Canada in Comparative Perspective,*

- Montreal, Institute for Research on Public Policy, 1995.
- BACCIGALUPO, Alain. Système politique et administratif des municipalités québécoises, une perspective comparative, Agence Jeanne d'Arc, Montréal, 1990.
- BERTHO, Alain. La crise de la politique, L'Harmattan, Paris, 1996.
- BORINS, Sanford, "The new public management is here to stay", *Canadian Public Administration*, Spring, 1995.
- CLEVELAND STATE UNIV. MGL College of Urban Affairs, (site web) <http://urban.csuohio.edu/>.
- COMITÉ DE TRANSITION DEMONTRÉAL, (site web) <http://www.transitionmontreal.org/>.
- COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC, Rapport annuel 2000-2001, Décembre 2001.
- COMMISSION NATIONALE SUR LES FINANCES ET LA FISCALITÉ LOCALE, Pacte 2000, avril 1999.
- DELWIT, Pascal. Le mode de scrutin fait-il l'élection?, Éditions de l'université de Bruxelles, 2000.
- DÉMOCRACITÉ, (site web) <http://www.democracite.org/bienvenu.htm>.
- DRABEK, Stanislaus. *One Person, One Vote and the Ward of the Electoral System at the Local Level*, University of Winnipeg Institute for Urban Studies, 1986.
- GRAHAM, Katherine A. *Urban Governance in Canada*, Toronto, Harcourt Brace & Company, 1998.
- INSTITUT URBAIN DU Canada, (site web) <http://www.canurb.com/home.html>.
- JUDGE, David ed. *Theories of Urban Politics*, London, Sage Publications, 1995.
- KUSHNER, Joseph et al. "Ontario Municipal Elections: Voting Trends and Determinants of Electoral Success in a Canadian Province," *Canadian Journal of Political Science*, September 1997.
- MARSHALL, John U. *Population Growth in Canadian Metropolises*, in FRISKEN, Frances ed. *The Changing Canadian Metropolis: A Public Policy Perspective*, Institute of Governmental Studies Press, U. of California, Berkeley, 1994.

- MEGACITIES 2000 FOUNDATION, (site web) <http://www.megacities.nl/main.htm>.
- MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE LA MÉTROPOLE, La réorganisation du secteur municipal, 2000.
- MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE LA MÉTROPOLE, Rapport annuel 1998-1999, 1999.
- MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE LA MÉTROPOLE, (site web) <http://www.mamm.gouv.qc.ca/>.
- NOHLEN, Dieter. Systemes électoraux et modes de scrutin au niveau local, Strasbourg, 1999.
- QUESNEL, Louise. La consultation des citoyens comme outil de la démocratie locale, Presses du CIRUR, Toronto, 2000.
- QUESNEL, Louise. Partis politiques municipaux, Agence d'Arc, Montréal, 1991.
- SANCTON, Andrew. "Montreal's Metropolitan Government", *Quebec Studies*, No. 6, 1988.
- STOKER, Gerry. *The Politics of Local Government*, London, Macmillan Education Ltd., 1988.
- THOMAS, Timothy ed. *The Politics of the City, a Canadian Perspective*, Collège militaire royal du Canada, 1997.
- TINDAL, C. Richard. *Local Government in Canada*, Nelson, Scarborough, 2000.
- UNIVERSITY OF CHICAGO, College of Urban Planning and Public Affairs, (site web) <http://www.uic.edu/cuppa/>.
- VILLE DE MONTRÉAL. (site web) <http://www2.ville.montreal.qc.ca/>.
- VILLE DE TORONTO. (site web) <http://www.city.toronto.on.ca/>.
- WAYNE STATE UNIV. Center for Urban Studies, (site web) <http://www.cus.wayne.edu/>.
- WEIL, François. Naissance de l'Amérique urbaine 1820-1920, 1992.